



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Date de la convocation** : mardi 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 22 Société Publique Locale Halles et République : rapport des mandataires de l'année 2023**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit « que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ».

Ce rapport est établi conformément à l'article D 1524-7 du CGCT et a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil municipal, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la Société Publique Locale Halles et République agit en conformité avec les positions et les actions engagées par ses actionnaires.

Les principaux éléments du rapport des mandataires 2022 sont résumés ci-après.

## **I. Objet social de la société**

La Société Publique Locale (SPL) Halles et République a pour objet d'accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives pour renforcer l'attractivité commerciale du territoire, promouvoir le développement économique et la promotion du tourisme.

Plus particulièrement, la SPL a pour mission d'accomplir tous les actes visant au développement de l'attractivité et de la visibilité commerciale du territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et de gérer et exploiter tous services publics industriels et commerciaux ou toutes autres activités d'intérêt général y contribuant, sous réserve qu'ils soient rattachés à l'un ou l'autre de ses actionnaires.

Elle a notamment pour objet l'animation, la gestion et l'exploitation commerciale des halles de Pau, et la mise en œuvre de toutes actions participant à la promotion du tourisme local. D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle a également pour objet la mise en œuvre d'animations commerciales et de missions de conseil dans le cadre de la commercialisation d'espaces pour le compte de ses actionnaires dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire action cœur de ville.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, dont la Ville de Pau et pour leur compte exclusif.

Dans le respect de son objet social et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique, la Ville de Pau a confié à la SPL Halles et République la gestion, l'animation et l'exploitation des halles de Pau et de la tour du Complexe de la République par voie de contrat de concession de service public.

Un premier contrat de concession a été attribué à la SPL du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2021, puis un second du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Aux termes de ce contrat de concession, la SPL Halles et République assure l'exploitation et l'animation des 3 sites composant le Complexe de la République : les Halles, le Carreau des producteurs, la Tour de la République.

## II. Actionnariat et gouvernance

Au 31/12/2023, le capital de la SPL Halles et République est réparti selon les modalités suivantes :

	Répartition du capital en Euros	Répartition du capital en pourcentage (%)	Répartition du capital en nombre d'actions	Valeur nominale des actions
<b>Ville de Pau</b>	285 775,00 €	71,43	805	355,00 €
<b>Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées</b>	114 310,00 €	28,57	322	355,00 €
<b>Total</b>	400 085,00 €	100	1127	

La société est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres, tous représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

## III. Situation financière de la SPL

Les comptes annuels de la SPL Halles et République ont été audités par le cabinet de commissariat aux comptes Chevalère Expertise Comptable pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Au titre de l'exercice 2023, la société affiche un résultat net comptable bénéficiaire de 137 184 € après un résultat net comptable bénéficiaire de 92 066 € en 2022.

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Durée	4 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Total bilan	551 817 €	489 386 €	913 032 €	951 609 €	927 771 €	1 155 784 €
Chiffre d'affaires	122 419 €	544 701 €	514 352 €	1 222 942 €	1 603 121 €	1 873 512 €
Résultat net comptable	- 153 654 € -	370 739 € -	501 172 €	91 437 €	92 066 €	137 184 €

Le déficit cumulé est de 115 147 € au 31/12/2022.

La SPL présente un résultat excédentaire pour cet exercice 2023, lui permettant d'absorber ainsi la totalité du déficit restant et un excédent de 22 037 € est constaté.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la Ville de Pau au conseil d'administration de la SPL Halles et République au titre de l'année 2023 ;**
- 2. Prendre acte du rapport 2023 du représentant de la Ville de Pau au conseil d'administration de la SPL Halles et République joint en annexe.**

**Le conseil municipal prend acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la Ville de Pau au conseil d'administration de la SPL Halles et République, au titre de l'année 2023.**

**Le conseil municipal prend acte du rapport 2023 du représentant de la Ville de Pau au conseil d'administration de la SPL Halles et République.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU